

INFO / ARBITRAGE n° 49

Juillet - Août 2006

1. Statut social et fiscal de l'arbitre

Le Sénat, en première lecture le 22 juin dernier, vient d'adopter la proposition de loi régissant le statut fiscal et social pour les arbitres, grâce au Ministre des Sports, Jean François LAMOUR.

Trois aspects principaux de cette proposition de loi à mettre en exergue :

- l'arbitre est investi d'une mission de service public afin de le protéger face aux actes croissants d'incivilité (agresser un arbitre sera jugé comme un délit devant le Tribunal Correctionnel) ;
- l'arbitre est déclaré sans lien de subordination avec sa Fédération dans le cadre du contrat de travail, afin qu'il ne puisse pas être considéré comme un salarié de la fédération ;
- exonération fiscale et sociale de l'arbitre jusqu'à un plafond annuel de 4500 € (14,5% du plafond de la Sécurité Sociale) hors frais d'arbitrage (déplacement, hébergement, repas, etc...).

2. Les couloirs de tir

Lors des tirs en extérieur, quelle doit être la largeur des couloirs ?

Réponse : d'une manière générale, il est demandé d'avoir des couloirs de 5m de large dans lesquels sont placées 2 buttes de tir : lorsqu'on utilise le rythme de A-B-C (tir en une seule vague, les 3 archers tirent en même temps sur la même cible) et en se référant à l'article B.1.9 (chaque archer doit pouvoir disposer d'un espace minimum de 80cm sur la ligne de tir), un couloir de 5m s'impose.

Cependant, si les couloirs de 5m sont impossibles à mettre en place suite à la largeur du terrain, l'organisateur peut tracer des couloirs de 4m minimum. Dans ce cas, seul le rythme AB/CD doit être utilisé (tir en deux vagues).

En salle, si le tir se déroule en deux vagues, 2 buttes de tir doivent être placées dans un couloir de 3,20m minimum, afin que chaque archer bénéficie d'un espace de 80cm sur la ligne de tir.

3. Réclamation devant le Jury d'Appel

Un président de ligue, présent le jour d'une compétition, peut-il déposer une réclamation devant le Jury d'Appel ?

Réponse : NON : au cours de la compétition, seul le compétiteur lui-même ou son capitaine d'équipe est en droit de déposer une réclamation. Si le président de ligue est le capitaine d'équipe, pas de problème. Si non, le président de ligue doit passer par un compétiteur ou le capitaine d'équipe.

4. Consommation d'alcool pendant la compétition

Que doit faire l'arbitre s'il voit un compétiteur boire de l'alcool durant et sur le terrain de compétition ?

Réponse : la consommation d'alcool est considérée, par les règlements internationaux et nationaux, comme une forme de dopage (cf. le règlement intérieur et le règlement médical de la FFTA).

A ce titre la consommation d'alcool est donc prohibée, en particulier sur le terrain de compétition.

L'arbitre n'a, bien sûr, aucune autorité dans les problèmes et les procédures de contrôle anti dopage puisque des procédures spécifiques sont prévues. Cependant, voici ce qui peut être préconisé :

- l'arbitre rappelle oralement au compétiteur qu'il est interdit de consommer de l'alcool sur le terrain de compétition ;
- si cet avertissement oral n'est pas suivi d'effet, avertissement officiel et public qui sera noté sur le rapport d'arbitrage et porté à la connaissance de la FFTA ;
- si cela ne suffit pas, disqualification du compétiteur et rapport circonstancié à la Ligue et à la FFTA qui auront à décider de la suite à donner ;

- en cas de perturbation, expulsion du terrain et application du dernier point ci-dessus ;
- en cas d'ivresse manifeste accompagnée de violences ou de danger : arrêt momentané ou définitif de la compétition et rapport à la Ligue et à la FFTA.

5. Oubli des flèches en cibles

Un compétiteur oublie ses flèches en cible : quelle est la procédure ?

Cela ne doit pas retarder la compétition. L'archer en informe immédiatement l'arbitre qui doit l'autoriser à tirer avec d'autres flèches, si l'archer en possède. Lors de l'enregistrement des scores, la présence de l'arbitre est obligatoire : à l'aide des feuilles de marque, on repère les valeurs de flèches de la volée précédente et on enregistre les nouvelles valeurs de flèches.

Si le compétiteur ne dispose pas suffisamment de flèches, il rattrapera sa volée à la première opportunité ou à défaut à la fin de la série.

En aucun cas, l'arbitre ne doit considérer ces flèches oubliées en cible comme des flèches manquées.

6. Transfert

La règle des 14 mois concernant les transferts s'applique-t-elle à un compétiteur changeant de club mais pas de département ?

Réponse : OUI dans le cas où ce compétiteur intègre une équipe de club.

Par contre cette règle ne s'applique pas si ce compétiteur intègre une équipe départementale ou de ligue (l'archer ne change ni de département, ni de ligue).

7. Accident

Dernièrement un accident, qui aurait pu être très grave, a affecté un jeune compétiteur.

Pour que les feuilles de marque ne soient pas trop mouillées à cause de la pluie, l'organisateur a demandé que les feuilles de marques soient placées contre un des pieds des chevalets. En se baissant pour prendre la planchette, le jeune compétiteur s'est blessé à la paupière en heurtant une encoche de flèche en cible. Cela a nécessité une légère intervention chirurgicale. Depuis, ce jeune garçon ne souffre plus de cet accident et a repris la compétition.

Rappel :

- les arbitres doivent s'assurer que les planchettes de marque soient bien placées à au moins deux mètres en avant des cibles : c'est une règle de sécurité dont les arbitres sont les garants, même si l'organisateur préconise une autre méthode ;
- les arbitres doivent également s'assurer que soient affichés, en un endroit bien visible, les numéros de téléphone utiles en cas d'accident : médecin, hôpital, Samu, pompiers, etc ;
- l'organisateur ne doit pas hésiter à avoir recours au médecin de garde en cas de blessure dont on ne peut pas évaluer la gravité, surtout pour de jeunes mineurs ;
- c'est à l'organisateur de remplir et de faire parvenir la déclaration d'accident à la FFTA le plus rapidement possible : les organisateurs sont tenus de posséder sur le lieu de la compétition les imprimés nécessaires à la déclaration d'accident.

8. Compétition interrompue

Les arbitres peuvent être amenés à interrompre une compétition pour différentes raisons (orage violent, pas de lumière ou lumière insuffisante, etc...). L'interruption peut être momentanée (on attend que la cause de l'interruption soit passée) ou définitive

Si l'interruption est définitive, les concurrents doivent être classés avec le nombre de points obtenus au moment de l'interruption (veiller à ce que soit pris en compte un total de points avec le même nombre de flèches pour chaque archer). Dans ce cas, l'organisateur doit distribuer les récompenses telles qu'elles étaient prévues, mais le concours ne peut plus être sélectif pour le championnat de France puisque les scores ne sont pas complets.

CARTON JAUNE / CARTON ROUGE

Les Sanctions - Disqualification - Expulsion

Les sanctions prévues à l'encontre des tireurs, dans le cadre d'une compétition, sont énumérées dans le Manuel de l'Arbitre (Règlements Généraux, article C.11).

Disqualification : elle ne peut pas être prononcée par un seul arbitre. La décision doit être prise par l'arbitre responsable après délibération de la commission des arbitres de la compétition composée de tous les arbitres + le(s) directeur(s) des tirs (si ces derniers sont des arbitres fédéraux ou assistants). La disqualification doit le plus souvent avoir été précédée par un avertissement officiel, signalé publiquement par un carton jaune et noté dans le rapport d'arbitrage. Toute sanction conduisant à la disqualification doit être notifiée à la FFTA.

La disqualification doit être prononcée sans avertissement préalable, si :

- un compétiteur participe à une compétition dans une catégorie qui n'est pas la sienne
- un compétiteur participe à une compétition alors qu'il est sous le coup d'une suspension établie par la FFTA ou la FITA.

La disqualification peut être prononcée, après un avertissement officiel, si :

- un compétiteur utilise un équipement non conforme au règlement
- un compétiteur (ou une équipe) persiste à tirer plus de flèches par volée qu'il n'est autorisé
- un compétiteur persiste à tirer avant ou après le signal de contrôle du temps de tir
- un compétiteur touche volontairement les flèches ou le blason avant l'enregistrement des scores
- un compétiteur touche volontairement l'arc ou l'équipement d'un autre concurrent sans y être autorisé
- un compétiteur, bandant son arc, utilise une technique jugée dangereuse par les arbitres
- un compétiteur ne se plie pas aux décisions et directives des arbitres
- un compétiteur transgresse sciemment une règle.

Expulsion du terrain : elle ne peut pas être prononcée par un seul arbitre. La décision doit être prise par l'arbitre responsable en cas de perturbation, après consultation de la commission des arbitres de la compétition, du délégué technique (quand ce dernier existe) et de toute personne dont l'avis peut être jugé pertinent et utile.

Cette action doit être consignée dans le rapport d'arbitrage et notifiée à la FFTA.

Si l'expulsé refuse de quitter le terrain, il est disqualifié et ne sera donc pas classé (l'arbitre responsable est le garant des classements). La commission des arbitres de la compétition, avec le délégué technique, aura à décider de la suite à donner à cet événement.

Carton jaune :

Compétitions individuelles (Fita, Salle) : le carton jaune notifie un avertissement officiel sanctionnant une infraction commise par un archer. Cet avertissement sera signalé dans le rapport d'arbitrage transmis au PCRA et à la FFTA. Il est généralement précédé d'un avertissement oral simple. Si le concurrent persiste dans son (ses) infraction(s), il risque la disqualification (voir ci-dessus).

Compétitions par équipes (Fita, Salle) : le carton jaune notifie la sanction d'une infraction mineure (pénalité en temps uniquement), pour :

- mauvais franchissement de la ligne de 1 m
- flèche sortie trop tôt du carquois.

Sanctionnée par un carton jaune, une équipe ne peut pas perdre de points.

Cf. le Manuel de l'Arbitre, règlement français du tir sur cibles en extérieur, article C.3.7, point 7, § 1

Carton rouge

Compétitions individuelles (Fita, salle) : le carton rouge doit être utilisé à l'encontre d'un compétiteur ayant tiré une flèche avant ou après le signal de contrôle du temps de tir ou hors de la volée, pendant les pauses par exemple. *[Application depuis le 01/04/2006].*

Pour cette infraction, le compétiteur perd la valeur de sa meilleure flèche en cible de cette volée.

Compétitions par équipes (Fita, Salle) : le carton rouge notifie la sanction d'une infraction majeure (pénalité se transformant en perte de points pour l'équipe fautive) si :

- une flèche est tirée avant ou après le signal de contrôle du temps de tir
- un des équipiers tire plus de 2 flèches au cours d'une même volée
- un des équipiers ne respecte pas la pénalité notifiée par un carton jaune (voir ci-dessus) et tire tout de même sans revenir en arrière de la ligne de 1 m.

Pour chaque infraction majeure, l'équipe perd la valeur de sa meilleure flèche en cible de cette volée.

Cf. le Manuel de l'Arbitre, règlement français du tir sur cibles en extérieur, article C.3.7, point 7, § 2

Dans le cadre du tir par équipes (Fita, Salle)

- une infraction commise par un coach ne peut pas faire perdre de points à son équipe
- quand il a une remarque à faire, l'arbitre doit toujours s'adresser au coach et non à l'archer
- quand il inflige une pénalité (carton jaune ou rouge), l'arbitre doit être certain que le coach a vu le carton afin qu'il puisse réagir en conséquence auprès de des archers de son équipe
- l'arbitre doit toujours donner la raison précise de la pénalité infligée au moment où il sanctionne.

Carton jaune en Tir en Campagne

Dans le cadre des phases finales du tir par équipes, chaque équipe dispose de 4 minutes par volée. Quand un arbitre accompagne un peloton, il montre le carton jaune pour indiquer à l'équipe qu'il reste 30 secondes sur les 4 minutes allouées. Ce n'est donc pas une sanction, seulement une indication de tir.

Parcours Nature et 3D

Les avertissements oraux doivent être notés sur la feuille de marque.